

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 Janvier 2019

L' an 2019 et le 25 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de CHESTIER Sophie, Maire.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. MAZUÉ André à M. RAFFESTIN Gérard

Absent(s) : M. GIRARD Roger

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/01/2019

Date d'affichage : 18/01/2019

Acte rendu exécutoire : après dépôt en Préfecture le : 29/01/2019 et publication ou notification du : 29/01/2019

A été nommée secrétaire : Mme CAZIOT Chantal

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement
Réparation mur site des Hospices
Contrat de maintenance informatique
Travaux de sylviculture
Complément de l'étude patrimoniale
Location d'un local communal

réf : D2019 01 001 : Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2013	144.15 €
	2015	135.00 €
	2016	467.54 €
	2017	317.25 €
	2018	142.00 €
Total		1 205.94 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 01 002 : Réparation du mur du site des Hospices

Madame le Maire évoque la nécessité de réparer le mur du site des Hospices.

Le devis présenté par l'entreprise Thiroit s'élève à 865.00 € H.T. soit 1 038.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Thiroit.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 01 003 : Contrat de maintenance informatique

Madame le Maire présente un contrat de maintenance informatique proposé par l'entreprise Médiaseif.

Ce contrat s'élève à 458.33 € H.T. soit 550.00 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le contrat de maintenance informatique proposé par l'entreprise Médiaseif.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 01 004 : Travaux de sylviculture

Madame le Maire présente le devis de l'Office National des Forêts (ONF) pour des travaux de préparation du sol et la plantation de 4 100 plants de cèdre sur les parcelles 12A, 13A, 14A et 18C.

Le montant des travaux s'élève à 5 995.00 € H.T. soit 7 194.00 € TTC.

Le montant de la plantation s'élève à 7 040.00 € HT. soit 8 448.00 € TTC.

Madame le Maire précise que, pour 500 €, l'ONF propose de réaliser le dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

- 30 %, part de l'état
- 70 %, part de la commune

Après délibération, le conseil municipal :

- **VALIDE** à l'unanimité le devis des travaux proposé par l'ONF.
- **VALIDE** à l'unanimité le devis de la plantation proposé par l'ONF.
- **VALIDE** à l'unanimité le devis concernant la rédaction de la demande de subvention proposé par l'ONF.
- **VALIDE** le plan de financement.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 01 005 : Complément de l'étude patrimoniale

Madame le Maire explique que suite à l'exposé du rapport provisoire concernant l'étude patrimoniale du réseau d'eau, il est nécessaire de compléter le diagnostic.

Le montant total de la prestation menée par le bureau d'étude SAFEGE s'élèverait à 21 920.00 € H.T. soit 26 304.00 € TTC.

Madame le Maire explique que ce type d'action peut être subventionné à hauteur de 70 % du montant HT par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Après délibération, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise SAFEGE.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

réf : D2019 01 006 : Location d'un local communal

Madame le Maire explique qu'une nouvelle entreprise souhaite s'installer dans un bureau de 10 m², attenant à la juriste mais indépendant, situé sur le site des Hospices au 18 Grande Rue.

A cette fin, une convention de mise à disposition des locaux doit être prévue.

Tarifs :

- Loyer : 125 € / mois
- Charges : 25 € / mois (comprenant l'eau, l'électricité, le chauffage)

Païement :

- A terme échu

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les éléments de mise à disposition des locaux indiqués ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.